

## PROCES VERBAL DE

### L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 17 MAI 2016

Chers Actionnaires, Mesdames, Messieurs,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre RION, représentant ACCES DIRECT SA, Président du Conseil d'Administration d'EVS.

Ce dernier demande à Monsieur Geoffroy d'Oultremont qui accepte, de remplir le rôle de secrétaire.

L'assemblée choisit 2 scrutateurs: E. Petergen et L. Amroseau qui acceptent.

Le président attire l'attention sur les points suivants:

1. Les convocations ont été expédiées par courrier et email le 15 avril 2016 et les formulaires de procuration sont disponibles sur le site web du groupe depuis lors. Les convocations dans la presse pour cette assemblée ont été publiées dans:

- LE TIJD : samedi 16 avril 2016
- L'ECHO : samedi 16 avril 2016
- LE MONITEUR BELGE : lundi 18 avril 2016

Les numéros justificatifs des journaux sont déposés sur le bureau et vérifiés par les scrutateurs.

Le 25 avril 2016, EVS a reçu une lettre de Michel Counson. Celui-ci a exercé son droit d'actionnaire détenant plus de 3% du capital afin d'ajouter un point 13 à l'ordre du jour.

Les convocations amendées ont été publiées comme suit :

- LE TIJD : mardi 26 avril 2016
- L'ECHO : mardi 26 avril 2016
- LE MONITEUR BELGE : vendredi 29 avril 2016

2. Les actionnaires nominatifs ont été individuellement convoqués par lettre ou courrier électronique daté du 15 avril 2016. L'exemplaire cette convocation est déposée sur le bureau.

3. Tous les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre de titres pour lesquels ils prennent part au vote sont mentionnés sur la liste de présence. Les scrutateurs procèdent à la vérification de la liste de présences ainsi que des documents déposés sur le bureau – attestations de dépôts et procurations.

4. Certains membres du Conseil d'Administration sont présents: Pierre Rion, Muriel De Lathouwer, C. Roskin,  
P. Tillieux, P. De Puycker

En attendant d'avoir la confirmation du nombre d'actions présentes ou représentées, le Président parcourt l'ordre du jour.

1. Prise de connaissance du Rapport de Gestion pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2015 combiné à la Déclaration de gouvernement d'entreprise de la société établis par le Conseil d'Administration.

2. Approbation du Rapport de Rémunération pour l'année 2015.

3. Prise de connaissance des Rapports du Commissaire pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2015.

4. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2015, et affectation du bénéfice net EUR 33.128 milliers comme il suit:

- affectation de **EUR 19.168 milliers aux réserves disponibles**;
- distribution d'un **dividende brut de EUR 1,00 par action** (soit un total de EUR 13.500 milliers), dont EUR 0,50 a déjà fait l'objet d'un dividende intérimaire le 25 novembre 2015 par détachement du coupon dématérialisé n°21 (code ISIN BE0003820371). Il en résulte un dividende brut final de EUR 0,50 par action (soit un total de EUR 6.753 milliers) payable auprès de la Banque ING, hormis les actions propres détenues par la société en date de détachement de coupon, soit le 24 mai 2016, par détachement du coupon dématérialisé n°22 (code ISIN BE0003820371), la date de paiement du coupon étant le 26 mai 2016;
- communication d'un projet d'acte d'adhésion (**plan de participation bénéficiaire**) à l'Assemblée. Approbation du plan de participation bénéficiaire sous forme de distribution d'actions EVS BROADCAST EQUIPMENT SA relatif à la répartition des bénéfices de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 et par conséquent l'attribution, moyennant le respect de ses obligations fiscales par la société, à tous les collaborateurs d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA ayant été engagés par le groupe avant le 1 janvier 2016, d'une participation bénéficiaire sous forme de distribution de 37 actions (nettes) d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA (coupon dématérialisé n° 22 attaché), au prorata de leurs prestations effectives (ou assimilées) en 2015. Ce plan concerne 310 personnes au maximum.

5. Décharge aux Administrateurs

6. Décharge au Commissaire

7. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Michel Counson (6 ans)

8. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Freddy Tacheney (1 an)

9. Confirmation du mandat d'Administrateur de Patrick Tillieux (4 ans)

10. Nomination de InnoConsult BVBA, représentée par Martin De Prycker (4 ans)

11. Approbation de la rémunération des membres du Conseil d'Administration, afin d'être un peu plus en ligne avec les pratiques belges en la matière

12. Nomination de Ernst & Young Réviseurs d'entreprises SCCRL, après 9 années avec BDO, que je voudrais remercier pour leur excellent travail

13. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Michel Counson (4 ans) – si la résolution n°7 n'est pas approuvée

La liste de présence établit que le nombre des actionnaires présents ou représentés s'élève à 143, réunissant 4.167.985 parts sociales disposant du même nombre de voix, soit 30,6 % du capital social.

Les membres du Bureau contrôlent définitivement la liste de présences et la signent.

L'Assemblée est donc valablement constituée et apte à voter sur les points de son ordre du jour.

Avant de passer à l'ordre du jour proprement dit, l'Administrateur déléguée Muriel DE LATHOUWER et le directeur financier Yvan ABSIL proposent de passer en revue quelques slides qui remettent l'accent sur quelques événements marquants de 2015, avant de se concentrer sur les résultats du premier trimestre 2016 et les perspectives 2016 (présentation en annexe).

Monsieur Pierre RION ouvre une séance de questions-réponses:

Muriel DE LATHOUWER et Yvan ABSIL répondent aux diverses questions posées, aidés par les différents membres du Conseil d'Administration qui sont présents.

Aucun autre actionnaire ne demandant plus la parole, **l'Assemblée entame l'ordre du jour.**

### **POINT 1 : Rapport de gestion**

Les actionnaires ayant pu prendre connaissance au préalable de ce document, le président propose de dispenser de la lecture du rapport de gestion.

*Le rapport de gestion est acté*

### **POINT 2 : Présentation du Rapport de Rémunération pour l'année 2015.**

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires d'approuver le rapport de rémunération. Cette proposition de décision requiert une majorité absolue des voix émises afin d'être adoptée.

Le Président attire l'attention sur le fait que la société a ajouté quelques informations dans le rapport, pour se conformer au maximum aux bonnes pratiques en la matière.

*Le rapport des Rémunérations est approuvé à la majorité. – 96,7% des voix.*

### **POINT 3 : Rapport des commissaires**

Les actionnaires ayant pu prendre connaissance au préalable de ce document, le président propose de dispenser de la lecture du rapport des commissaires.

*Le rapport des commissaires est acté*

### **POINT 4 : Affectation des résultats**

*Les comptes annuels de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2015 et l'affectation du bénéfice net de EUR 33.128 milliers telle que proposée par le Conseil sont approuvés à 93,96% des votes:*

- affectation de EUR 19.168 milliers aux réserves disponibles.
- distribution d'un dividende brut de EUR 1,00 par action (soit un total de EUR 13.500 milliers), dont EUR 0,50 a déjà fait l'objet d'un dividende intérimaire le 25 novembre 2015 par détachement du coupon dématérialisé n°21 (code ISIN BE0003820371). Il en résulte un dividende brut final de EUR 0,50 par action (soit un total de EUR 6.753 milliers) payable auprès de la Banque ING, hormis les actions propres détenues par la société en date de détachement de coupon, soit le 24 mai 2016, par détachement du coupon dématérialisé n°22 (code ISIN BE0003820371), la date de paiement du coupon étant le 26 mai 2016;
- communication d'un projet d'acte d'adhésion (plan de participation bénéficiaire) à l'Assemblée. Approbation du plan de participation bénéficiaire sous forme de distribution d'actions EVS BROADCAST EQUIPMENT SA relatif à la répartition des bénéfices de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 et par conséquent l'attribution, moyennant le respect de ses obligations fiscales par la société, à tous les collaborateurs d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA ayant été engagés par le groupe avant le 1 janvier 2016, d'une participation bénéficiaire sous forme de distribution de 37 actions (nettes) d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA (coupon dématérialisé n° 22 attaché), au prorata de leurs prestations effectives (ou assimilées) en 2015. Ce plan concerne 310 personnes au maximum. Après déduction du solde de l'année précédente, un montant net de EUR 461 milliers a été alloué à la participation bénéficiaire (« autres allocataires »).

**POINT 5 : Décharge aux administrateurs**

La proposition de décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé est **approuvée à** \_\_\_\_\_ % des votes.

99,96

**POINT 6 : Décharge au Commissaire**

La proposition de décharge à donner au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé est **approuvée à** \_\_\_\_\_ % des votes.

94,5

**Point 7 : Renouvellement de mandat d'administrateur**

Proposition de renouveler le mandat de Monsieur Michel Counson en tant qu'Administrateur, pour une période de 6 ans se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022. Le mandat est rémunéré conformément aux règles applicables à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. Monsieur Michel Counson conservera pendant cette période son mandat d'Administrateur délégué.

La proposition est **rejetée à** 60,1 % des votes.

**Point 8 : Renouvellement de mandat d'administrateur**

Proposition de renouveler le mandat de Monsieur Freddy Tacheney en tant qu'Administrateur pour une période de 1 année se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2017, et constate son indépendance, conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article. Le mandat est rémunéré conformément aux règles applicables à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

La proposition est **approuvée à** 100 % des votes.

**Point 9 : Confirmation de mandat d'administrateur**

L'assemblée prend acte de la cooptation intervenue le 10 novembre 2015 de Monsieur Patrick Tillieux en tant qu'Administrateur

Proposition de renouveler le mandat de Monsieur Patrick Tillieux en tant qu'administrateur, pour une période de 4 années se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2020, et constate son indépendance, conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article. Le mandat est rémunéré conformément aux règles applicables à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

La proposition est **approuvée à** 100 % des votes.

**Point10 : Nomination d'administrateur**

Proposition de nommer InnoConsult BVBA, représentée par son représentant permanent Monsieur Martin De Prycker, en tant qu'Administrateur, pour une période de 4 années se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2020, et constate son indépendance, conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article. Le mandat est rémunéré conformément aux règles applicables à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

La proposition est **approuvée à** 91,1 % des votes.

**11. Rémunération des membres du Conseil d'Administration**

Proposition de décision:

L'assemblée approuve la rémunération des administrateurs comme suit, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016:

- Rémunération forfaitaire de EUR 20.000 par an par administrateur (resp. EUR 40.000 pour le Président du Conseil d'Administration), couvrant un total de 6 réunions par an.
- Au-delà de 6 réunions, rémunération variable de EUR 1.500 (resp. EUR 1.500) par présence à un Conseil d'Administration pour chaque administrateur non-exécutif (resp. le Président non-exécutif du Conseil).
- Rémunération forfaitaire de EUR 2.000 par an pour le Président d'un Comité.
- Montant de EUR 1.000 (resp. EUR 1.000) par présence à un Comité (Audit, Rémunérations ou Stratégique) pour chaque membre administrateur non-exécutif (resp. le Président non-exécutif dudit Comité).

La proposition est **approuvée à** 100 % des votes.



**12. Mandat du Commissaire**

Proposition de nommer Ernst & Young Réviseurs d'entreprises SCCRL (B-00160) Boulevard d'Avroy, 38 - 4000 Liège, représenté par Madame Marie-Laure Moreau (A-01729), Réviseur d'Entreprise Belge, pour un mandat de 3 années pour des honoraires annuels forfaitaires de EUR 50.000 par an hors TVA.

La proposition est approuvée à 85,7% des votes.

**13. Renouvellement de mandat d'administrateur**

Au cas où l'Assemblée Générale n'approuve pas le point 7 de l'ordre du jour.

Proposition de décision:

L'assemblée renouvelle le mandat de Monsieur Michel Counson en tant qu'Administrateur, pour une période de 4 ans se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2020. Le mandat est rémunéré conformément aux règles applicables à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. Monsieur Michel Counson conservera pendant cette période son mandat d'Administrateur délégué.

La proposition est approuvée à 78,7% des votes.

L'ordre du jour de cette assemblée générale mixte étant épuisé, le Président propose de dispenser le secrétaire de la lecture du P.V de cette A.G.

L'Assemblée Générale Ordinaire est donc clôturée.

Le Secrétaire,



**EVS**  
Geoffroy d'OUTREMONT  
VP Investor Relations  
& Corporate Communication

Le président

Pierre RION

Représentant ACCES DIRECT SA



Le Premier Scrutateur,



Le Second Scrutateur,

